


La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit inscrit qui permet d'obtenir un diplôme, un titre, un certificat de qualification professionnelle, inscrit au RNCP. C'est une reconnaissance officielle de l'expérience professionnelle en lien avec le diplôme visé

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT	
Public concerné, prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Toute personne ayant exercé pendant 1 an une ou plusieurs activités en rapport avec le diplôme demandé. • Etre titulaire d'une notification de recevabilité en vigueur, émise par l'organisme certificateur. • Savoir lire et écrire (français) • Savoir utiliser un logiciel de traitement de texte • Savoir utiliser internet: effectuer des recherches documentaires • Utiliser une boîte mail
Présentation générale	<p>Les différentes étapes de l'accompagnement VAE suivent la charte de l'Etat qui définit les étapes de l'accompagnement.</p> <p>Etude de faisabilité du projet VAE: Une réflexion approfondie permettant de restituer la demande de certification dans son projet professionnel et personnel.</p> <p>Aide à l'élaboration du dossier de validation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un retour sur son parcours. Il est demandé au candidat de faire un inventaire de ses expériences professionnelles salariées, non salariées et bénévoles. • Un entretien d'analyse descriptive des activités réalisées. Les questions de l'accompagnateur permettent de décrire et expliciter avec une précision suffisante le contexte de ses activités et des procédures mises en œuvre. • Une assistance à la description écrite de ses activités: le candidat doit présenter par écrit dans son dossier les activités décrites oralement. A ce stade, les questions et les remarques de l'accompagnateur permettent d'atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation. <p>Aide à la préparation des entretiens avec le jury</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une préparation de votre entretien avec le jury: l'accompagnateur expose clairement le déroulement de l'entretien devant le jury et le type de questions qui pourront être posées au regard de l'expérience. Il prépare à la présentation orale et au développement de certains points de la dire expérience. • Et / ou le cas échéant: une préparation à une mise en situation professionnelle; l'accompagnateur présente les conditions de cette mise en situation professionnelle, notamment les moyens matériels mis à disposition ainsi que les critères d'évaluation. • En cas de validation partielle, un suivi est inclus dans la prestation d'accompagnement afin de déterminer les options possibles pour

	terminer le processus de VAE dans les délais impartis.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la validation des acquis de l'expérience professionnelle, personnelle, bénévole et militante des candidats en vue de se professionnaliser et d'obtenir une promotion ou une reconnaissance sociale au sein de sa structure. • Accompagner le candidat à repérer les situations d'expériences pertinentes au regard du diplôme visé. • Construire les nécessaires à la mise en mots de ses expériences. • Permettre au candidat d'analyser ses expériences.
Méthodes mobilisées	<p>Le contenu de la prestation d'accompagnement des candidats VAE a été précisé par le décret 2014-1354 du 12 novembre 2014. L'accompagnement, qui doit être réalisé en fonction des besoins du candidat, doit comprendre un module de base composé d'une aide méthodologique:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décodage du référentiel professionnel du diplôme visé et explication des attendus du dossier de validation. • Aide pour choisir les tâches et activités à décrire afin de mettre en évidence au vu des emplois occupés, les aptitudes et les connaissances acquises. • Conseils pour la rédaction du dossier, pour le suivi, pour les rectifications, relectures intermédiaires et finales. • Préparation à l'entretien (passage d'un oral blanc). • Entretien post-jury.
Durée et dates	<p>La formation VAE peut être débutée à toute période de l'année. Le calendrier d'accompagnement est personnalisé en fonction du candidat. La durée de l'accompagnement peut être modulée en fonction:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des besoins spécifiques du candidat • Du statut du candidat (salarié, demandeur d'emploi, ...) • Du niveau de diplôme visé • Du financement •
Lieu et accessibilité	 <p>Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations: Delphine.lamy@mfr.asso.fr</p>
Tarif	<p>Un devis est établi avant le début de l'action, précisant le coût de l'accompagnement. Ce document est visé par le candidat ainsi que l'organisme accompagnateur. Possibilité de prise en charge par les OPCO, CPF, ...</p>
Responsable de l'action	Delphine LAMY, accompagnatrice VAE : delphine.lamy@mfr.asso.fr
Suivi de l'action	Un planning prévisionnel est établi en accord avec le stagiaire. Chaque stagiaire ainsi que l'accompagnatrice signent une fiche d'émargement. Une attestation de présence est transmise à l'employeur et remise au stagiaire, à sa demande.
Evaluation de l'action	Un questionnaire de satisfaction est soumis en fin d'accompagnement